



Bureau Zonal Nord-Pas-de Calais-Picardie

175, rue Gustave DELORY

Cité Administrative – 14^{ème} étage

59012 LILLE CEDEX

Tél. : 03 20 52 24 24 – Fax. : 03 20 88 39 41

region-lille@alliancepn.fr ou police-nord.alliance@interieur.gouv.fr

NOEL Bruno
Secrétaire Zonal Adjoint
Secrétaire Départemental
Du Pas-de-Calais

Lille, le 11 mai 2009

Monsieur Pierre de BOUSQUET de FLORIAN
Préfet du Pas-de-Calais

Monsieur Le Préfet,

Je me tourne à nouveau vers vous car la situation sur le CALAISIS est grave et il faut intervenir rapidement avant qu'elle ne devienne dramatique. Si pour la DDPAF 62, en termes d'effectifs, la gestion va être facilitée avec l'arrivée, annoncée par l'Administration Centrale, de 50 fonctionnaires, le problème reste entier pour nos collègues de la Sécurité Publique. C'est à ce titre que je me permets, Monsieur le Préfet, d'attirer à nouveau votre attention.

Otages des chiffres que nous sommes, je ne vais pas revenir sur ceux concernant le port et le tunnel mais je me permets de vous remémorer ceux-ci:
Le Calaisis sur un fond de misère sociale c'est également :

*Deux Zones Urbaines Sensibles que sont le Beau-Marais et le Fort Nieulay qui représentent à elles seules 21 000 personnes dont 40% sont au chômage (à titre de comparaison la moyenne régionale des ZUS est de 30%). Parmi cette population 50% ont moins de 25 ans!

*Des Zones d'Education Prioritaires représentées par 6 secteurs de Collèges sur 15 étant classés en zone "socialement très défavorisée". 3 de ces 6 secteurs (ZEP) se situent dans la ville même de Calais. Calais, avec ses 77230 habitants, est la ville la plus importante du Pas-de-Calais, et la seule à franchir le cap des 50000.

*La précarité de l'emploi:13,5% de la population Calaisienne est sans emploi contre une moyenne nationale de 7,5% et une moyenne régionale de 10,8%. Parmi celle-ci, 40% bénéficient du revenu moyen d'insertion.

J'oserais, Monsieur le Préfet, au risque d'être redondant, vous rappeler que seuls 144 fonctionnaires répartis dans différents services administratifs et judiciaires garantissent difficilement la sécurité d'environ 180 000 personnes et de leurs biens. A ce titre, sur les nombreuses interventions de Police Secours (10 000 environ), plusieurs centaines ne peuvent être assurées, car en réalité et en moyenne, seulement une petite vingtaine de fonctionnaires est présente sur la Voie Publique à l'instant T et ne peut, selon les missions, répondre physiquement, avec les moyens qui lui sont donnés, aux attentes de nos concitoyens.

En réalité, Monsieur le Préfet, seul 1 fonctionnaire est présent à l'instant T pour 12750 personnes résidant ou transitant par le Calaisis!

L'activité judiciaire représente quant à elle, près de 11 000 dossiers instruits par 45 fonctionnaires, soit 255 pour chacun d'entre eux ! Et plus de 1500 mesures de GAV ont été prises en 2008 ! En approfondissant la démarche chiffrée, 1183 mesures de GAV gérées par le quart de jour et de nuit soit 3 fonctionnaires (dont 2 Officiers de Police Judiciaire) à l'instant T au maximum !

A cette activité que l'on pourrait qualifier de « normale », depuis quelques années s'est ajoutée celle liée aux migrants. Je me permets de vous rappeler qu'il s'agit d'environ 2000 interventions de Police Secours par an. Le nombre de violences, rixes, dégradations et autres faits répréhensibles a été multiplié par 3 sur les six derniers mois (nous avons à votre disposition un dossier récapitulatif des articles de presse relatant cette recrudescence).

Les conditions de travail des fonctionnaires primo intervenant sont plus que déplorables, aucun moyen de protection, d'information, de prévention ne sont mis à leur disposition. Effectivement, le dernier document unique établi au Commissariat de CALAIS fait état d'une évaluation au niveau 36 sur l'échelle du risque infectieux, ce qui devrait se traduire par une amélioration immédiate. A titre d'exemple, la désinfection du car Police secours à l'issue d'un transport de migrants se fait via une bombe aérosol pulvérisée uniquement sur les sièges. Certes, les migrants ne sont pas tous porteurs de maladies, mais le transport de ceux-ci par les effectifs de la Sécurité Publique vers les services de la PAF n'est suivi d'aucun contrôle médical. Si par malchance, les services médicaux de la PAF décelaient une quelconque maladie ou infection à l'arrivée des migrants, aucun retour d'information ne parviendrait aux services de la Sécurité Publique qui sont pourtant à l'origine de l'interpellation. Et ces fonctionnaires rentreraient chez eux, peut-être porteurs de germes infectieux, avec tous les risques que cela comporte.

On ne pourrait blâmer, Monsieur le Préfet, nos collègues du Commissariat de Calais qui, conformément aux règlements en vigueur, exerceraient leur droit de retrait, en raison des conditions déplorables de travail, précédemment décrites, lesquelles présentent un risque voire un danger grave pour leur santé, celle de leurs proches ou même pour leur vie. Ce droit de retrait, s'il était exercé, pourrait engendrer des situations très délicates à gérer.

Suite aux déclarations de Monsieur Pierre-Francois GUERRIN, Chargé de la Sécurité auprès de Monsieur le Ministre de l'Immigration, des cas de tuberculoses, gales et autres infections ont été décelés lors d'interpellations de migrants sur l'aire de repos de l'autoroute de Norrent-Fontes. Les fonctionnaires exerçant leur activité avec dévouement sont en droit également d'attendre, de la part de notre administration, toutes les mesures nécessaires à garantir leur protection et leur sécurité.

Vous avez, Monsieur le Préfet, personnellement participé aux interpellations de migrants au cours des opérations de démantèlement de la « jungle » il y a quelques jours, environ 250 représentants de l'ordre public sont intervenus à cette occasion. Mais, quotidiennement, ce ne sont au maximum que 8 fonctionnaires de la Sécurité Publique qui interviennent, sur les mêmes lieux, dans des conditions de sécurité que vous pouvez imaginer.

Lorsque vous avez rencontré, le 26 mars dernier, dans les locaux de la PAF, les syndicats, notamment Gilles DEBOVE, notre représentant, nous avons pu nous rendre compte que vous aviez pleinement conscience de la situation, quand vous parliez de missions difficiles, astreignantes, ingrates et répétitives de la Police Nationale sur le Calaisis, mais celles-ci demeurent fondamentales et prioritaires pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

Le 24 avril dernier, Monsieur BESSON, Ministre de l'Immigration annonçait une enveloppe financière de 8 millions d'euros pour la ville de Calais dans le cadre du plan de relance, l'arrivée de 50 fonctionnaires à la P.A.F et une demie compagnie de CRS pour « imperméabiliser » les zones portuaires et du tunnel.

Dans son allocution, Monsieur le Ministre nous faisait part également de sa volonté de « mobiliser l'ensemble des services locaux de l'Etat afin de reconquérir les zones de non-droit ». L'aveu en est fait ! Elles existent et sont du ressort une nouvelle fois de la Sécurité Publique qui gère au jour le jour les multiples interventions de Police Secours et autres « bobologies » liées aux migrants (transports, assistances Sapeurs Pompiers, maintien de l'ordre, information générale...) mais avec quels moyens humains? Nous avons essayé de sensibiliser, à ce titre, la municipalité mais nos démarches sont restées vaines!

Il en est de même pour la validation incontournable du schéma humanitaire reposant sur 6 points d'implantations à des endroits différents sur le Calaisis. J'ose me poser la question de savoir si la répartition de ces sites aux quatre coins de la circonscription est bénéfique pour les 2 patrouilles de Police Secours présentes sur le terrain entre 5 heures et 8 heures du matin et qui auront à intervenir.

Toute cette réalité vécue au quotidien par ces Policiers, ces chiffres qui parlent d'eux mêmes pour vous exposer le manque cruel de Fonctionnaires sur la circonscription, pour mener à bien la mission de service public que nous devons à nos concitoyens. L'EDFA (Effectif Départemental de Fonctionnement Annuel) est atteint dans le Pas-de-Calais, pour contourner cet état de fait, faire du Calaisis un secteur difficile permettrait à cette Circonscription de bénéficier de renforts substantiels et ainsi pouvoir faire face aux missions sensibles et particulièrement exposées qui lui incombent de part sa situation géographique. Je tiens à vous préciser, Monsieur le Préfet, que se prépare actuellement le mouvement général de mutations pour l'année 2009, avec une prise d'effet au 01/09/2009.

Je me permets également, Monsieur le Préfet, de joindre au présent courrier un arrêté ministériel du 30 septembre 2008 fixant la liste des postes particulièrement difficiles en application de l'article 3bis du décret n° 2004-455 du 27 Mai 2004, où figure, en page 6, celui du Directeur Départemental adjoint de la Police aux Frontières de Calais. Déjà une première reconnaissance officielle des difficultés rencontrées sur le secteur Calaisien, qu'il serait légitime d'élargir à l'ensemble des fonctionnaires concernés, ceux de la PAF, de la Sécurité Publique ainsi que ceux de la Police Judiciaire et du Renseignement Intérieur.

Je sais, Monsieur le Préfet, que vous œuvrez déjà dans l'intérêt de nos collègues et vous en remercie. Nous nous tenons, mon collègue Gilles DEBOVE et moi-même, bien évidemment à votre entière disposition pour un éventuel complément d'information. Et, dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Bruno NOEL.